

Année de naissance	2018 et après	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	De 2001 à 1994	De 1993 à 1991	De 1990 à 1985	1984	De 1983 à 1974	De 1973 à 1964	1963 et avant			
Catégorie d'âge affichée sur la licence	U6	U7	U8	U9	U10	U11	U12	U13	U14	U15	U16	U17	U18	U19	Senior												
Catégorie de compétition non affichée sur la licence	Spécialité	CATÉGORIES DE COMPÉTITION																									
Disciplines sports individuels																											
Roller Course		Super	Mini	Poussin	Benjamin	Cadet	Junior B	Junior A	U30 Senior						Vétérán V1	Vétérán V2	Vétérán V3	Vétérán V4									
Roller Artistique		U8	Poussin	Mini	Espoir	Cadet	Junior	Senior																			
Roller Freestyle	Slalom / Hauteur pure / Skatecross	U9 (Starter uniquement)			U13			U16			U19			Senior						Senior / Vétérán							
	Street	Pour les catégories et le surclassement, se référer au règlement sportif de la discipline.																									
Skateboard	Skateboard											U16	16 ans et plus														
	Descente											U16	16 ans et plus														
Trotinette		Pour les catégories et le surclassement, se référer au règlement sportif de la discipline.																									
Disciplines sports collectifs																											
Rink Hockey		U8	U10	U12	U14	U16	U18	U20	Senior																		
Roller Derby		Junior Nat 2						Junior Nat 3			Senior																
Roller Hockey		U7	U9	U11	U13	U15	U17	U20	U22	Senior	Vétérán																
Roller Freestyle	Soccer	U13				U18			Senior																		

A SAVOIR SUR LES SURCLASSEMENTS :



Simple surclassement, en se référant au Chapitre II (article 9) du Règlement Médical FFRS. Le club doit être en possession d'un certificat médical d'aptitude au simple surclassement. Autorisé pour évoluer dans la catégorie de compétition immédiatement supérieure. A partir de 6 ans "révolus".



Surclassement senior, en se référant au Chapitre II (article 9) du Règlement Médical FFRS. Autorisé uniquement pour licenciés U18 (nés en 2006) pour évoluer en senior.

Procédure : Renvoyer à la fédération le formulaire spécifique disponible sur « [Gérer mon club](#) – Gérer ma saison sportive – Certificats & Attestations » et le retourner après examen médical, dont électrocardiogramme obligatoire. Ce formulaire devra être retourné à la fédération le mercredi au plus tard pour validation le week-end suivant. Le club devra saisir la licence en surclassement senior, elle restera en attente de validation par la fédération.



Surclassement senior féminin, exceptionnel pour les filles, en se référant au Chapitre II (article 9) du Règlement Médical FFRS. Autorisé uniquement pour les U17 (nées en 2007 et 15 ans révolus) pour évoluer en senior Féminine.

Procédure : Renvoyer à la fédération le formulaire spécifique disponible sur « [Gérer mon club](#) – Gérer ma saison sportive – Certificats & Attestations » et le retourner après examen médical, dont électrocardiogramme obligatoire. Ce formulaire devra être retourné à la fédération le mercredi au plus tard pour validation le week-end suivant. Le club devra saisir la licence en surclassement senior féminin, elle restera en attente de validation par la fédération.



Aucun surclassement n'est nécessaire pour évoluer en catégorie supérieure.